

CONCOURS DE PIANO AUGUSTE-DESCARRIES
Automne 2023**RÈGLEMENTS**

*Le concours est ouvert aux pianistes de la relève
et vise à faire connaître l'œuvre pianistique d'Auguste Descarries*

Calendrier

- Date limite d'inscription : 18 octobre 2023
- Résultats de l'épreuve préliminaire : 10 novembre 2023
- Épreuve finale : 26 novembre 2023 à 14 heures

Règlements

Les candidats et candidates doivent :

- Résider au Québec;
- Avoir 30 ans ou moins au 30 novembre;
- Envoyer leur inscription au plus tard le 18 octobre à minuit en joignant un enregistrement audio (détails plus loin);
- Souscrire à toutes les conditions du concours telles qu'énoncées ci-dessous et s'engager à accepter les décisions du jury, lesquelles sont finales et sans appel (voir Formulaire).

Épreuve préliminaire – enregistrement audio, date limite 18 octobre

- L'épreuve préliminaire sera d'une durée maximale de 20 minutes : voir la liste des œuvres imposées dans le fichier Répertoire.
- La date limite d'envoi du dossier est le 18 octobre à minuit.
- Cette étape, où il sera possible de jouer avec la partition, consiste à réaliser un enregistrement de format MP3 ou WAV de la meilleure qualité possible, sans montage ni modifications à l'intérieur d'une même pièce (on pourra monter entre un prélude et une fugue ou entre les éléments d'une partita), et sans aucune intervention parlée qui permettrait de reconnaître l'interprète.
- Les prestations seront jugées à l'aveugle, la présidente de l'ADMAD étant la seule personne à connaître les noms des participants et participantes jusqu'à divulgation des résultats.
- Le jury sera composé de trois membres choisis par l'ADMAD.
- Parmi les personnes inscrites, le jury en sélectionnera trois pour participer à l'épreuve finale.
- Les résultats seront annoncés le 10 novembre.

Épreuve finale – devant public et jury

- L'épreuve se tiendra le 26 novembre 2023 à 14 heures à la Salle de concert du Conservatoire de musique de Montréal, 4750, avenue Henri-Julien.
- Les trois finalistes présenteront un programme d'une durée maximale de 40 minutes : voir la liste des œuvres dans le fichier Répertoire.

- Les finalistes devront jouer leur programme de mémoire, **sauf aux points 4 et 5 (mise à jour du 25 septembre 2023)**.
- L'ordre du programme est laissé à la discrétion des interprètes.
- Le jury sera composé de trois membres et du président du jury, choisis par l'ADMAD.
- Le président du jury se réserve le droit d'interrompre un ou une finaliste qui ne respecterait pas la durée maximale allouée pour sa prestation.
- Les résultats seront annoncés au terme de l'épreuve et les finalistes devront être présents à l'annonce des résultats.
- Dans le cas où l'épreuve finale serait enregistrée à des fins promotionnelles, les finalistes acceptent de céder leurs droits pour toute diffusion ultérieure de leur prestation.
- Les finalistes devront se rendre disponibles pour d'éventuelles entrevues, captations vidéos et rencontres promotionnelles avant, pendant et après la date du concours.

Dossier de candidature

Pour s'inscrire, les candidats et candidates doivent fournir les pièces suivantes :

- 1- le formulaire d'inscription;
- 2- l'acquiescement des frais d'inscription non remboursables de 50 \$ (voir Formulaire);
- 3- l'engagement signé à respecter les règlements du concours (voir Formulaire);
- 4- le choix du répertoire des deux épreuves (voir Répertoire);
- 5- une notice biographique d'environ 125 mots;
- 6- un enregistrement audio en format MP3 ou WAV du répertoire de la première épreuve;
- 7- une photo en gros plan du visage en format JPEG.

Le dossier complet sera envoyé au plus tard le 18 octobre à minuit par We transfer à :
admadinfo@gmail.com

Récompenses – mise à jour du 13 juillet 2023

1^{er} prix : 5000 \$ + un séjour de deux semaines de perfectionnement à Orford Musique

2^e prix : 3000 \$

3^e prix – Bourse de l'ADMAD : 1500 \$

Hébergement

L'ADMAD offrira une indemnité de déplacement aux finalistes qui viendront de l'extérieur de Montréal, et ce, à hauteur de 300 \$, selon la distance parcourue.

L'après-concours

Le lauréat ou la lauréate s'engage à mentionner le prix remporté au Concours de piano Auguste-Descauries dans ses documents promotionnels (biographie, site web, programmes de concert, livrets de disque, etc.) pour une période de cinq ans.

Renseignements

Pour toute question, communiquer avec la coordonnatrice du concours :

Hélène Panneton, présidente de l'ADMAD

admadinfo@gmail.com

Tél. 514-278-3850